



PROJENER
165 RUE BECQUEREL
59500 DOUAI

Lens, le 4 décembre 2021

Objet : Allianz Solution BTP, contrat n° 61835510.

Cher Client,

Pour une bonne couverture de vos risques, il est très important de nous informer de toute évolution pour votre entreprise et notamment de ses projets d'activités nouvelles.

Nous vous rappelons les activités que vous nous avez déclarées et qui sont assurées actuellement au titre de votre contrat :

1210

Menuiseries intérieures et extérieures métalliques et/ou en matériaux de synthèse A L'EXCLUSION DES FACADES-RIDEAUX, DE LA REALISATION DES FONDATIONS ET STRUCTURES MACONNEES DES VERANDAS, DES GRADINS, DES TRIBUNES ET DES SCENES.

Réalisation de menuiseries extérieures métalliques et en matériaux de synthèse, y compris leur revêtement de protection.

Réalisation de menuiseries intérieures dans les mêmes matériaux, y compris leur revêtement de protection. Cela concerne : les portes (y compris les portes coupe-feu et pare-flamme), les murs, les plafonds, les faux plafonds, les cloisons, les planchers y compris surélevés, les revêtements, les escaliers et garde-corps, les installations de stands, les agencements et mobiliers.

Cette activité comprend les travaux de :

- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique ou en polycarbonate,
 - réalisation complète de verrières de surface inférieure à 20 m²,
 - terrasses et platelages extérieurs métalliques ou en matériaux de synthèse A L'EXCLUSION DE LA REALISATION DU SUPPORT DE MACONNERIE, DE SYSTEME D'ETANCHEITE DE TOITURE-TERRASSE ET D'ELEMENT DE CHARPENTE,
 - calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
 - mise en oeuvre des protections solaires et fermetures intégrées ou non,
 - d'habillage et de liaison intérieures et extérieures,
 - la réalisation d'éléments décoratifs incorporés aux menuiseries,
 - la réalisation des profilés métalliques ou en matériaux de synthèse et des éléments de remplissage des vérandas A L'EXCLUSION DE LA REALISATION DES FONDATIONS ET STRUCTURES MACONNEES.
- Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
- vitrerie et miroiterie A L'EXCLUSION DES VITRAGES EXTERIEURS COLLES OU ATTACHES,
 - alimentation, commandes et branchements électriques éventuels,
 - mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité

Pose de menuiserie en tous matériaux.





00000203-0003-0013-00

1310

Menuiseries intérieures et extérieures en bois A L'EXCLUSION DES FACADES-RIDEAUX, DE LA REALISATION DES FONDATIONS ET STRUCTURES MACONNEES DES VERANDAS, DES GRADINS, DES TRIBUNES ET DES SCENES.

Réalisation de menuiseries extérieures en bois naturel ou composite, y compris leur revêtement de protection.

Réalisation de menuiseries intérieures en bois naturel ou composite, y compris leur revêtement de protection.

Cela concerne : les portes (y compris les portes coupe-feu et pare-flamme), les murs, les plafonds, les faux plafonds, les cloisons, les planchers y compris surélevés, parquets y compris sols sportifs, les revêtements, les escaliers et garde-corps, les installations de stands, les agencements et mobiliers. Cette activité comprend les travaux de :

- mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique ou en polycarbonate,
- réalisation complète de verrières de surface inférieure à 20 m²,
- terrasses et platelages extérieurs en bois naturel ou composite A L'EXCLUSION DE LA REALISATION DU SUPPORT DE MACONNERIE, DE SYSTEME D'ETANCHEITE DE TOITURE-TERRASSE ET D'ELEMENT DE CHARPENTE,
- calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,
- mise en oeuvre des protections solaires et fermetures intégrées ou non,
- d'habillage et de liaison intérieures et extérieures,
- la réalisation d'éléments décoratifs incorporés aux menuiseries,
- la réalisation des éléments de structure en bois et des éléments de remplissage des vérandas A L'EXCLUSION DE LA REALISATION DES FONDATIONS ET STRUCTURES MACONNEES.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :

- vitrerie et miroiterie A L'EXCLUSION DES VITRAGES EXTERIEURS COLLES OU ATTACHES,
- alimentation, commandes et branchements électriques éventuels,
- traitement préventif et curatif des bois,
- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité.

Pose de menuiserie en tous matériaux.

Si votre entreprise exerce ou projette d'exercer de nouvelles activités, il convient de vous rapprocher sans tarder de votre interlocuteur Allianz afin d'examiner ensemble les conditions d'assurance de cette situation.

N'oubliez pas, enfin, de le contacter également dès lors que votre entreprise est susceptible d'intervenir dans la construction, soit d'un ouvrage soumis à obligation d'assurance d'un coût prévisionnel supérieur à 15.000.000 EUR HT, soit d'un ouvrage non soumis à obligation d'assurance d'un coût prévisionnel supérieur à 7.500.000 EUR HT ou au titre d'un montant de marché supérieur à 1.500.000 EUR HT.

Veillez agréer, Cher Client, nos salutations distinguées.

Votre courtier d'assurances

CBT360 COURTAGE

EEC513 - 09.15



INFO0240.A000 - V04/15 - Création graphique Allianz

IPE5
000002000